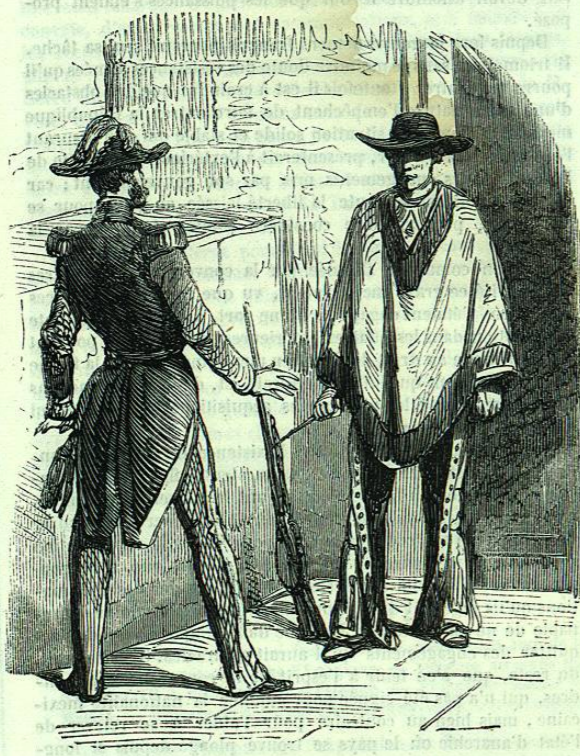




tion de Londres. Je l'ai commenté convenablement, et, partant de la base que le gouvernement de l'empereur ne veut pas imposer au Mexique une forme déterminée de gouvernement, et qu'il n'aspire pas à des avantages territoriaux, et que pour l'instant son intention est uniquement d'assurer le prestige des armes françaises, il s'est engagé une longue conversation relativement à la solution que la France pourra donner à la question et aux avantages que les trois puissances et le Mexique pouvaient se promettre du rétablissement du traité de Londres.

Il a été fait, par le ministre et par moi, de nombreuses remarques sur la forme en laquelle pourrait se constituer un nouveau gouvernement en remplacement de celui de Juarez. J'ai communiqué au ministre, sur sa demande, les détails du projet précédent, rappelant que le gouvernement de la reine, au moment où il s'agissait, en 1860, d'une médiation pacifique, avait



Scène à Tampico.

proposé une combinaison pour la convocation d'une assemblée qui devait constituer le pays.

M. Drouyn de Lhuys a promis d'entretenir longuement le gouvernement de l'Empereur de cette question, et d'avoir avec moi une nouvelle conférence après avoir pris les ordres de l'Empereur.

La réponse du gouvernement français fut ainsi conçue :

*Note verbale remise à l'ambassadeur d'Espagne par le ministre des affaires étrangères.*

29 octobre 1862.

Le ministre des affaires étrangères a examiné, avec la plus sérieuse attention, la note verbale que M. l'ambassadeur d'Espagne lui a fait l'honneur de lui remettre, au sujet des affaires du Mexique.

Après avoir rappelé les objets essentiels que les trois puissances s'étaient proposé de réaliser, en signant à Londres la convention du 31 octobre 1861, la note exprime le regret que la marche de l'expédition envoyée au Mexique se soit trouvée arrêtée par suite du désaccord survenu entre les plénipotentiaires et les commandants respectifs, au moment où le but allait être atteint.

Le ministre de Sa Majesté Impériale ne peut que s'associer à ce regret; mais, sans vouloir rentrer ici dans une discussion rétrospective qui a déjà été suffisamment élucidée par la correspondance de son prédécesseur, il se bornera à exprimer à son tour la conviction que le gouvernement de l'Empereur a fidèlement interprété la convention du 31 octobre, et que, s'il a cru devoir continuer à agir isolément là où il n'avait pas de plus vif désir que celui d'opérer de concert avec ses alliés, c'est qu'il n'a pas dépendu de lui de concilier les divergences qui se sont produites, et qu'il a jugé que l'honneur de son drapeau et le soin de ses intérêts lui imposaient l'obligation de continuer seul la tâche commencée.

Il résulte de la note de S. Exc. le marquis de la Havane que le gouvernement de Sa Majesté Catholique serait disposé à s'entendre, aujourd'hui, avec ceux de France et d'Angleterre, en vue de déterminer, dans des conférences spéciales, les mesures qu'il serait opportun d'adopter de concert, et le chiffre des troupes que chacune des puissances aurait à fournir dans le cas où l'occupation temporaire de Mexico, ou d'autres points du Mexique, serait jugée nécessaire pour amener les résultats indiqués par la convention de 1861.

Le gouvernement de l'Empereur apprécie, ainsi qu'il le doit, ces suggestions, et le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté se plaît à reconnaître les intentions qui les ont dictées. Pénétré de l'importance du concours moral et matériel de ses alliés, il ne saurait toutefois ne pas tenir compte de la situation que les faits accomplis lui ont imposée. Bien loin d'ailleurs de vouloir, même de la manière la plus indirecte, contester à l'Espagne et à l'Angleterre le droit de poursuivre leurs légitimes réclamations au Mexique, il a au contraire la confiance que l'expédition dont, par la force des circonstances, il se trouve seul aujourd'hui à supporter le fardeau, tournera à l'avantage de ces deux puissances en même temps qu'à sien propre. Il appelle de ses vœux les plus sincères le moment où, les efforts de ses armes ayant obtenu le succès qu'il eût été heureux de poursuivre en commun avec ses alliés, il sera permis de reprendre avec le Mexique de sérieuses négociations, d'assurer, avec la complète satisfaction des réclamations pendantes, la sécurité qui a jusqu'à présent manqué aux biens et aux personnes des étrangers résidant dans ce pays, et d'accomplir enfin, dans une nouvelle entente avec l'Espagne et l'Angleterre, l'entreprise commencée en commun et à la réussite de laquelle leur cordiale coopération peut si puissamment contribuer.

*L'ambassadeur de S. M. à Paris à M. le ministre des affaires étrangères.*

Paris, le 31 octobre 1862.

Je viens d'avoir une nouvelle conférence avec le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys. Il reconnaît et apprécie beaucoup le désir du gouvernement de la reine de renouer le traité de Londres; il reconnaît également l'importance du concours moral et matériel que les alliés de la France auraient pu lui donner dans cette entreprise, qu'elle s'est vue dans la nécessité de soulever seule.

Toutefois, le gouvernement de l'Empereur, considérant la situation où il se trouve aujourd'hui en vue des faits déjà consommés, croit que, tant qu'au Mexique il n'y aura pas de gouvernement avec lequel on pourra entamer des négociations formelles pour assurer la complète satisfaction des réclamations pendantes, un nouvel accord entre les puissances signataires de l'ancienne convention serait complètement impossible. Le gouvernement français désire voir arriver l'heure de ce nouvel accord, espérant, en attendant, que ses efforts au Mexique tourneront au profit des trois puissances.

Le ministre m'a donné des explications plus amples, desquelles résulte pour moi la pensée que le gouvernement de l'Empereur regarde comme très-difficile d'établir un accord au moment où les opérations des troupes françaises vont commencer et au milieu des éventualités qui pourront surgir. J'ai déclaré au ministre que je n'avais rien à objecter à la résolution du gouvernement impérial: celui de la reine demeure libre, non-seulement de poursuivre au Mexique ses réclamations, mais encore d'agir suivant les éventualités.

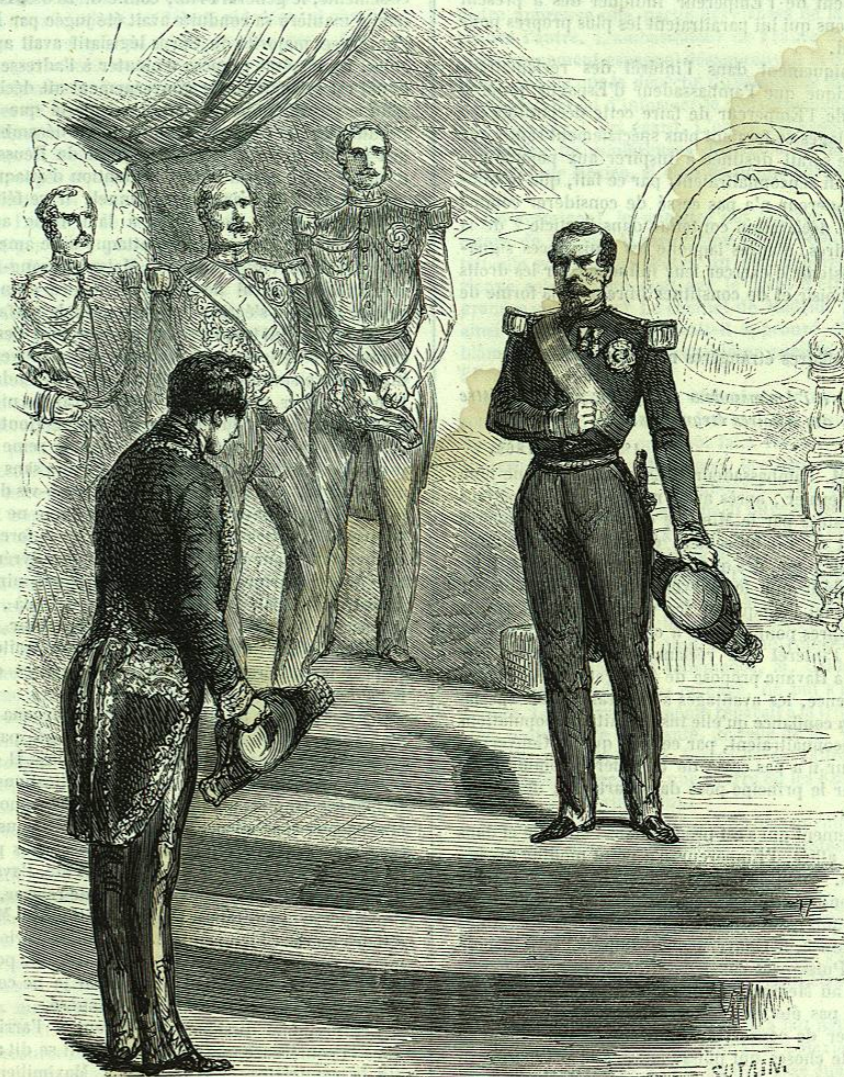
J'ai ajouté que je ne me dissimulais pas que la France rencontrerait de grandes difficultés avant d'atteindre son but, car elle n'avait pas pour cela besoin seulement de la force matérielle, mais il lui fallait aussi et surtout la force morale, de na-

ture à exercer de l'influence sur l'esprit des populations mexicaines.

Il résulte du langage de M. Drouyn de Lhuys et de celui de son prédécesseur que le gouvernement impérial veut agir seul jusqu'à ce qu'il ait renversé le gouvernement de Juarez, mais qu'il n'entend pas néanmoins imposer au Mexique une forme déterminée de gouvernement. C'est aussi ce que donnent à entendre les proclamations du général Forey et les premières dispositions au moment du débarquement. Il me paraît super-

tion du Mexique, S. M. a daigné m'ordonner de dire que, nonobstant la réponse de M. Drouyn de Lhuys, qui exclut la possibilité de tout nouvel accord jusqu'à ce que les troupes françaises occupent la capitale de la république mexicaine, V. Exc. devra profiter de toutes les occasions qui s'offriront pour persuader le gouvernement de l'empereur de la nécessité de cet accord, afin de mettre un terme aux graves complications de la question mexicaine.

Le gouvernement de la reine n'a été mu et il n'est dirigé,



Napoléon III et l'ambassadeur d'Espagne.

flu d'ajouter que le gouvernement français pense encore moins à des projets de conquête ou d'agrandissement territorial.

Après des explications aussi catégoriques, le cabinet de Madrid ne pouvait insister auprès de celui des Tuileries, néanmoins, il ne perdit pas courage, et enjoignit au marquis de la Havane de revenir à la charge, et de marcher avec persévérance vers le but qu'il avait indiqué :

*Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur de S. M. à Paris.*

Madrid, le 24 novembre 1862.

Excellence, la reine ayant pris connaissance de votre dépêche du 31 octobre dernier, rendant compte de la réponse du gouvernement français aux propositions faites touchant la ques-

tion dans cette question, que par le sentiment d'humanité et d'affection pour un peuple auquel l'unissent tant de liens, et par le désir de la plus parfaite intelligence entre les trois gouvernements qui ont signé la convention de Londres.

Le marquis de la Havane, conformément à ces instructions, remit à M. Drouyn de Lhuys cette note verbale.

29 novembre 1862.

Dans la note verbale concernant les affaires du Mexique, adressée à l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, en date du 29 octobre dernier, par M. le Ministre des affaires étrangères, Son Excellence déclarait que si, par la force des faits accomplis, la France s'est trouvée dans la nécessité de poursuivre seule l'expédition commencée en commun, elle n'en appelait pas moins de ses vœux les plus ardents le moment où les efforts

